



TRIBUNE SYNDICALISTE



Bulletin édité par la section CGT-DGFIP du Cantal

*

CTL du 21/01/2015

COMPTE-RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. DEFAYS, M. PAILLET,

Représentants des personnels :

CGT- Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. BRUN (T), M. BONNEAU (S)
Mme BESSON BRILLANT (S).

FO Finances : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T)

Solidaires : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T).

Secrétaire :

Mme JBIRANE

Secrétaire adjoint :

M. MOISSINAC (FO)

M. MOISSINAC fait une déclaration liminaire pour F.O., Mme BESSON-BRILLANT, pour la CGT, lit la déclaration liminaire dont nous retraçons ci-après l'introduction. Celle-ci étant similaire à celle lue lors du CTL du 13 janvier :

« Persuadés que, comme d'habitude, malgré le refus unanime des organisations syndicales, la Direction locale va présenter la même proposition sur la situation des emplois que lors du dernier CTL, la CGT ne peut que lire la même déclaration liminaire expliquant sa position. »

M. DEFAYS reconnaît que les suppressions d'emplois ont un impact qui n'est pas neutre sur le fonctionnement des services. S'il le regrette, il ne peut, pour autant que mettre en œuvre des décisions qui sont la conséquence de positions politiques qu'il ne peut commenter.

S'agissant des projets de restructurations, il ne fera de communication qu'en avril, après validation par les ministres. Il se félicite du changement de méthode, cette nouvelle pratique permettra de mettre en œuvre les chantiers et le dialogue social bien plus tôt, au lieu du mois de juillet comme précédemment, ce qui donnera plus de temps.

M. HINDERSCHID (CGT) trouve que c'est exactement le contraire puisque ces restructurations discutées dès avril doivent être réalisées pour le 1^{er} janvier 2016, alors que dans le plan pluriannuel, l'échéance était au plus tard fin 2019.

M. DEFAYS indique que ces choix sont issus de débats politiques qu'il ne commente pas.

M. HINDERSCHID (CGT) estime qu'attendre l'avis des ministres avant de communiquer ses projets aux organisations syndicales est un déni de dialogue social. Prétexter qu'il ne serait qu'un exécutant pour balayer, systématiquement, d'un revers de main, les arguments avancés par la CGT, au motif qu'ils sont politiques, relève de la malhonnêteté. Les motivations et les choix qu'il fait pour élaborer ses projets sont eux-mêmes éminemment politiques.

M. DEFAYS estime que dans le cadre des restructurations, le dialogue social et la concertation avec les élus et représentants de l'État sont bien menés. Il prend pour exemple la fermeture de la Trésorerie de Condat où la concertation avec les élus locaux a permis des adaptations.

M. HINDERSCHID (CGT) trouve que « c'est le bon exemple ». En effet, cette trésorerie a été fermée malgré les oppositions des organisations syndicales et de la majeure partie des élus locaux.
« C'est donc, là, la déclinaison que vous faites du dialogue social où l'on s'assoit sur des avis émis »

I LA SITUATION des EMPLOIS : PLF 2015 (pour avis en 2ème convocation, suite au vote défavorable unanime du 13 janvier 2015)

M. DEFAYS présente, sans modification, la déclinaison locale des suppressions d'emplois. Estimant une nouvelle fois que les points 1 et 2 de l'ordre du jour sont liés, met au vote.

M. BRUN (CGT) s'interroge sur le sens de ce vote groupé et demande à ce qu'un vote séparé soit fait. Il ne s'agit pas que de formalisme, le volume des suppressions d'emplois doit être dissocié de sa ventilation et de son impact local.

M. DEFAYS consent, même s'il n'en voit pas l'intérêt, à procéder à deux votes.

VOTE :

CONTRE : 6

II- MODIFICATIONS du TAGERFIP (pour avis en 2ème convocation, suite au vote défavorable unanime du 13 janvier 2015)

M. DEFAYS met au vote ces modifications qui sont, pour l'essentiel, la résultante des demandes des chefs de services.

VOTE :

CONTRE : 6

III QUESTIONS DIVERSES:

M. BRUN (CGT) demande ce qu'il en est du devenir du Plan de Qualification Ministériel et de sa déclinaison locale. Celui-ci se réduit-il à la transformation d'un poste AFIPA en un poste d'AFIP ?

M. DEFAYS pense que nous sommes arrivés au bout des mesures de qualification qui étaient l'accompagnement de la mise en place de la fusion. Il soumettra la question à la Centrale.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) revient sur les difficultés (incompréhension des usagers et surcroît de travail) qu'entraînent le changement d'adresse sur les différents courriers envoyés par le SIP, le SIE et le PRS.

M. PAILLET précise qu'un affichage a été fait sur le site de Firminy et envisage la réalisation d'étiquettes à apposer sur les courriers pour modifier les adresses qui ne sont pour l'instant pas d'actualité.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) demande si les fenêtres du local du coffre sur le site de Firminy allaient être barreaudées.

M. PAILLET répond que compte tenu de l'investissement et du temps d'utilisation, il est seulement envisagé d'installer une alarme.

M. BRUN (CGT) demande si les gains de productivité ont été fléchés et si la réduction du nombre d'heures d'ouverture au public mise en place depuis le 1^{er} janvier entraînera de futures réductions d'effectifs, ces éléments rentrant dans l'élaboration du TAGERFIP.

M. DEFAYS répond qu'il n'y a plus de fléchage concernant les gains de productivité et qu'aucune réflexion n'est en cours suite aux modifications des horaires d'ouverture au public.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) constate que la généralisation de l'obligation d'utiliser la téléprocédure aux agriculteurs, aux professionnels ayant un très faible chiffre d'affaires et aux collectivités locales, annoncée comme une simplification pour les usagers et les SIE, est loin de produire les effets escomptés. En effet, les services se trouvent constamment sollicités tant physiquement que téléphoniquement.

M. DEFAYS reconnaît qu'il avait été difficile d'estimer le nombre de redevables concernés. Cette généralisation a surtout impacté les collectivités territoriales.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) regrette que la procédure de création de l'espace abonné, connue des SIE dès le 7 novembre 2014 n'ait été diffusée aux trésoriers et aux élus locaux que le 16 janvier 2015, la télédéclaration devant être effectuée au plus tard le 24 janvier. Actuellement, la totalité des ressources des SIE est phagocytée par le besoin d'assistance technique des usagers.

M. DEFAYS indique que cette mise en place réclame dans l'immédiat une mobilisation importante. Compte tenu de leurs obligations dématérialisées vis-à-vis de la MSA, les agriculteurs ont toute capacité à appréhender ce système. Quant aux professionnels qui ne souhaiteraient pas y entrer, ils devraient assumer les conséquences qu'entraînerait un non-respect de leurs obligations légales.

Concernant les collectivités locales, bien qu'aucune instruction n'ait été diffusée par la Direction Générale, la Direction locale a fait le nécessaire pour permettre aux collectivités d'entrer dans le système.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) fait remarquer que l'obligation de télétransmettre les déclarations de résultats va contraindre un nombre non négligeable de contribuables à faire appel à un partenaire EDI, prestation payante. Par le passé, il était possible d'effectuer une déclaration « papier » qui n'entraînait aucun frais. C'est, là, la création d'une nouvelle inégalité de traitement de l'usager. Lui ouvrir la possibilité de déposer via le site impots.gouv.fr, déjà offerte à d'autres, permettrait de la gommer.

M. DEFAYS lui demande de fournir un exemple qui lui permettrait d'interroger la Centrale.

Mme BESSON-BRILLANT (CGT) craint que la modification des modalités de paiement en ce qui concerne le régime simplifié de TVA, passage des acomptes trimestriels à des acomptes semestriels, entraîne des difficultés accrues en matière de recouvrement. De fait, le doublement du montant des acomptes ne peut-être que de nature à accentuer les difficultés de redevables déjà fragiles. Le traitement des plans de règlement et du contentieux générera une masse de travail bien supérieure aux gains de productivité attendus par la DGFIP.

M. DEFAYS réaffirme que c'est une mesure de simplification profitable et que le nombre de plans de règlement concerne une faible proportion de redevables.

M. BRUN (CGT) demande des précisions sur la mise en place du Pôle de Contrôle Revenus/Patrimoine prévue au 1^{er} septembre 2016.

M. DEFAYS indique qu'une circulaire du 11 décembre 2014 décrit le processus. Jusqu'à présent, les difficultés à trouver une implantation géographique à ce service n'ont pas permis sa mise en place au 1^{er} septembre 2015. Cela lui permettra de débattre avec les intéressés et les chefs de structures (PCE, BCR, BDV, FI, cellule CSP) pour une mise en place au 1^{er} septembre 2016. Une interrogation demeure quant à l'intégration de la cellule CSP à ce pôle. Si l'origine principale des redressements découlait de signalements faits par les services d'assiette, il serait peut-être plus pertinent de la conserver au sein du SIP.

M. HINDERSCHID (CGT) indique que son syndicat lui a communiqué la clé de répartition du nombre de sièges à pourvoir par les organisations syndicales au CHSCT. Il demande si la Direction locale en a eu connaissance et, si c'est le cas, quand est-ce que les nouveaux collègues seront mis en place. Il rappelle, ayant eu connaissance de la tenue d'un groupe de travail début février sur le déménagement à Firminy, qu'un groupe de travail ne peut formuler que des propositions soumises pour avis à l'instance.

M. DEFAYS est toujours en attente de l'arrêté ministériel, il espère que cela se fera au plus tôt.

M. HINDERSCHID (CGT) demande si la Direction locale a de nouvelles informations sur la mise en place de la convention avec la Banque Postale concernant les dégagements de caisse.

M. DEFAYS répond qu'il faut attendre le 1^{er} mars pour connaître les impacts organisationnels de cette modification sur le département. Il estime que tout cela va dans le bon sens.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que la CGT est un syndicat confédéré qui a donc des activités revendicatives interprofessionnelles. Dans ce cadre, il a eu des informations de ses camarades postiers qui démontrent que, contrairement à ce qui nous a été indiqué lors du dernier CTL, cette convention ne fait pas que s'imposer à nous.

Lors de la précédente présentation, les éléments évoqués laissaient entendre que seuls seraient impactés les postes situés sur des localités sans agence postale. Ce ne sera pas le cas puisque des trésoreries situées sur des localités importantes, où siège un bureau de poste de plein exercice, se verraient retirer le droit de faire des dépôts. C'est la démonstration qu'il y a bien des négociations au niveau local et que notre Direction est impliquée dans la prise de décisions.

M. DEFAYS rétorque qu'il s'agit bien d'une convention nationale, qu'il n'a mené aucune stratégie mais se félicite de la qualité d'écoute qu'il a pu rencontrer auprès des responsables de la Banque Postale. Il considère que cela va dans le bon sens mais ne nie pas que cela aura des conséquences qui entraîneront des adaptations au niveau local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Les représentants élus
Daniel HINDERSCHID, Patrice BRUN, Pascal BONNEAU, Claudette BESSON-BRILLANT